

COM Envi appelle à intensifier la protection des pollinisateurs

19 mars 2020



En réponse à l'initiative des pollinisateurs de l'UE [1], lancée par la Commission européenne en 2018, la commission de l'environnement, de la santé et de la sécurité publique (COM Envi) du Parlement européen appelle à l'amélioration des mesures de protection des pollinisateurs gérés et sauvages. Dans une proposition de résolution [2], les députés prennent en compte de nombreux aspects complexes liés à la santé des pollinisateurs. Compte tenu des défis posés par les directives et procédures et valorisant le rôle des pollinisateurs pour la biodiversité, ce nouvel appel ouvre de nouvelles perspectives pour l'avenir.

- [PROPOSITION DE RÉSOLUTION du parlement européen déposée à la suite de déclarations du Conseil et de la Commission conformément à l'article 132, paragraphe 2, du règlement intérieur concernant l'initiative européenne sur les pollinisateurs \(2019/2803\(RSP\)\). \(COM ENVI\)](#) -

Le Parlement européen reconnaît l'importance du bon développement de l'initiative des pollinisateurs de l'UE. C'est l'occasion pour les institutions européennes et les États membres de l'UE de développer de nouvelles perspectives sur la crise des pollinisateurs. Premièrement, la proposition reconnaît le rôle essentiel que jouent les pollinisateurs dans l'agriculture et la biodiversité. L'appel est non seulement pour une meilleure protection des abeilles gérées mais aussi des pollinisateurs sauvages. De meilleurs efforts seraient également une réponse aux conclusions de l'Union internationale pour la conservation



de la nature (IUCN) [3], qui « a lancé un appel urgent pour intensifier massivement les actions de conservation des espèces en réponse à l'escalade de la crise de la biodiversité ».

Un point clé mentionné dans la proposition est le lien entre l'utilisation non durable des produits phytopharmaceutiques et le déclin des pollinisateurs. Non seulement les pesticides mais aussi les herbicides ont un impact sur la santé globale des pollinisateurs [4], nécessitant donc une plus grande attention de la part des décideurs.

La protection des pollinisateurs nécessite également des mesures plus indirectes. La conservation d'un habitat adéquat dans lequel les pollinisateurs peuvent prospérer est nécessaire. Par conséquent, les efforts doivent inclure la préservation et la restauration des fleurs indigènes et la disponibilité globale de ressources suffisantes pour les pollinisateurs.

Un autre point important mentionné par la proposition qui est souvent laissé de côté est la valeur sociale et culturelle des pollinisateurs: «sous forme de remèdes, de produits, d'art et de traditions».

Enfin, la proposition relie la protection des pollinisateurs à la politique agricole commune (PAC) européenne. Elle reconnaît que, jusqu'à présent, « les mesures agroenvironnementales n'ont pas été appliquées à une échelle suffisante dans l'Union européenne pour compenser les pertes d'habitat des pollinisateurs et la baisse de la qualité des habitats; et que les mesures d'écologisation n'ont pas permis d'améliorer notablement la situation ». Les efforts pour lutter contre le déclin des pollinisateurs nécessitent alors des améliorations significatives. La conception et la mise en œuvre de ces nouveaux efforts deviennent une priorité avant l'adoption de la nouvelle PAC.

La proposition mentionne certaines mesures clés que BeeLife soutient pleinement et continue de fournir des informations supplémentaires. Parmi ceux-ci, nous soulignons:

- Insister sur l'importance des pollinisateurs pour l'agriculture et la sécurité alimentaire.
- Cibler l'amélioration de **la protection de plus d'environ 2 000 espèces de pollinisateurs**.
- Promouvoir **la biodiversité dans les zones rurales et urbaines**.
- **Intégrer l'initiative des pollinisateurs de l'UE et ses résultats dans l'élaboration de la stratégie de l'UE pour la biodiversité après 2020 [5]**.
- **Stimuler la biodiversité et ainsi favoriser la présence et la qualité des habitats des pollinisateurs sur les terres agricoles** doit devenir un objectif principal du développement de la future PAC.
- **Le plan de réduction des pesticides devrait être établi dans le plan d'action national de chaque État membre, qui sera ensuite revu par la Commission européenne**.
- Développement et promotion de **conseils de haute qualité pour les agriculteurs** sur la façon de promouvoir et de protéger la biodiversité.
- **Au cas où les États membres délivreraient des autorisations d'urgence pour les néonicotinoïdes, l'Autorité européenne de sécurité alimentaire (EFSA) devrait être systématiquement consultée**. La Commission européenne devrait également **faire respecter**



les normes minimales auxquelles ces notifications d'autorisation d'urgence doivent se conformer.

- « **Invite la Commission et les États membres à veiller à ce que le document d'orientation approuvé en 2013 par l'EFSA soit adopté pleinement et de toute urgence**, y compris les exigences concernant la toxicité chronique et la toxicité pour les larves ainsi que les exigences visant d'autres espèces que les abeilles mellifères ».
- **Introduction d'un indicateur des pollinisateurs dans la PAC**, actuellement en cours d'élaboration à la suite de l'initiative des pollinisateurs de l'UE.
- **Soutenir l'éco-innovation dans l'agriculture et la coopération avec les chercheurs.**

Ces remarques et d'autres dans la proposition de résolution du Parlement européen doivent être mises en œuvre pour l'avenir des pollinisateurs. L'engagement en faveur de meilleures conditions pour les pollinisateurs et de leur valeur exige leur considération sérieuse et leur mise en œuvre efficace. Le corps législatif de l'Union européenne ouvre la voie à un changement dans le statut préoccupant de la biodiversité et des pollinisateurs. BeeLife soutient pleinement ces mesures améliorées pour l'avenir de nos pollinisateurs.

Pour plus d'informations sur les recommandations de BeeLife pour l'avenir de la politique agricole commune, visitez: <http://bit.ly/CAPforPollinators>

Lisez également notre proposition pour le développement d'un index des pollinisateurs, sur l'impact environnementale des politiques publiques basé sur le statut des pollinisateurs: http://bit.ly/Pollinators_Policy

Et notre réponse pour la mise en forme idéale de l'initiative de l'Initiative pollinisateurs de l'UE: <http://bit.ly/IdealPollinatorInitiative>

[1] European Commission. (2018). COMMUNICATION FROM THE COMMISSION TO THE EUROPEAN PARLIAMENT, THE COUNCIL, THE EUROPEAN ECONOMIC AND SOCIAL COMMITTEE AND THE COMMITTEE OF THE REGIONS EU Pollinators Initiative, COM(2018) 395 final. Récupéré de:

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?qid=1528213737113&uri=CELEX:52018DC0395>

[2] European Parliament. (2019). Motion for a Resolution MOTION FOR A RESOLUTION to wind up the debate on the statements by the Council and the Commission pursuant to Rule 132(2) of the Rules of Procedure on the EU Pollinators Initiative(2019/2803(RSP)). Récupéré de:

https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/B-9-2019-0233_EN.pdf

[3] International Union for Conservation of Nature. 2019. IUCN calls for halt to species decline by 2030. Récupéré de:

<https://www.iucn.org/news/species-survival-commission/201910/iucn-calls-halt-species-decline-2030>

[4] Bohnenblust, E. W., Vaudo, A. D., Egan, J. F., Mortensen, D. A., & Tooker, J. F. (2016). Effects of the herbicide dicamba on nontarget plants and pollinator visitation. *Environmental toxicology and chemistry*, 35(1), 144-151.



[5] La prochaine stratégie de l'UE en matière de biodiversité devrait être publiée en 2021, une période de consultation a récemment été clôturée en janvier 2020.